

Sujet : [INTERNET] Route forestière Châtelard - Col de Voza

De : > depland.sego (par Internet) <depland.sego@hotmail.fr>

Date : 05/10/2020 10:28

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Je fais suite à l'enquête publique relative à la création de la route forestière du Châtelard Col de Voza.

Je trouve tout simplement honteux qu'un tel projet soit envisagé.

On nous parle d'écologie et ils veulent mettre du béton et du goudron en pleine forêt?!

Et la protection de l'environnement et des espèces sauvages, tout d'un coup ce n'est plus d'actualité?

Puis parlons du budget, créer une route qui nécessitera plus de 22 ans afin de l'amortir, tout cela pour quelques arbres? N'y aurait-il pas d'autres projets cachés là derrière?

Des coupes d'arbres il y en a chaque année, et elles n'ont jamais nécessité une telle destruction de l'environnement!

Le conseil Municipal des Houches vient de voter la réduction des coupes de bois, puisque une grande partie des stocks sont invendus. Alors pourquoi un tel projet?

Je suis totalement opposée à ce projet de création d'une route forestière Châtelard Col de Voz. Je trouve les élus locaux bien trop hypocrites, ils osent parler d'écologie et protection de l'environnement et de la faune sauvage, et envisagent de tel projet de DESTRUCTION.

Ségolène Depland
Les Houches

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de transformation et création de route forestière du Châtelard au Col de Voza

De : > jboucly (par Internet) <jboucly@gmail.com>

Date : 05/10/2020 10:28

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je tiens à vous signifier ma totale opposition au projet de transformation des pistes en route forestière ainsi qu'à la création de portion de route forestière entre le Châtelard et le Col de Voza.

En effet, après consultation des différents documents disponibles ainsi que des différents avis consultatifs rendus, le projet est un non sens total.

Comment autoriser sur une partie d'un site Classé, ce genre de projet avec si peu d'étude d'impact sur la faune, la flore ainsi que sur la non aggravation des risques naturels (chutes de blocs, avalanche, ...) déjà présents avant ce projet.

D'autre part, habitante du Prarion, aucune étude d'impact sur la non dégradation de la qualité des eaux des différents captages permettant aux habitants des chalets de vivre, n'a été réalisée.

L'installation d'une barrière à clefs pour réguler l'utilisation de cette route seulement pour les grumiers, n'est pas satisfaisant non plus.

L'utilisation actuelle des pistes et chemin par l'exploitant agricole est satisfaisant de son point de vue et il n'a pas été consulté.

Qu'est-il prévu pour les espèces protégées (flore et faune) vivant sur les abords de la piste actuelle et sur les tronçons créés? Seront-ils déplacés ou tout simplement oubliés?

Enfin, au niveau économique, ce projet est largement sous évalué puisqu'il n'intègre pas les coûts de maintenance de cette route, qui comme toute route de montagne, est largement balayée par des conditions climatiques rudes.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet qui ne doit pas voir le jour.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Mme Jeanne BOUCLY

06 03 34 50 64

Associée de la SCI Les Rasses

Lieu dit "Les Rasses"

74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

Sujet : [INTERNET] Avis route forestière col de voza

De : > nicolas.hamoumraoui (par Internet) <nicolas.hamoumraoui@icloud.com>

Date : 05/10/2020 10:33

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Un projet, une idée, qui je l'espère arrivera jamais à bout.

A quoi bon ? Quel est vraiment l'utilité de ce projet ?

Je prendrais qu'un sujet, qui est sûrement le plus important, l'environnement sans m'étaler non plus.

Outre le fait qu'une espèce d'oiseau disparaisse, qui permet de réguler un insecte (qui détruit la forêt), c'est d'autres espèces qui sont en danger, c'est nos glaciers, notre patrimoine.

Pensons aussi à nos enfants, qu'est ce qu'il va rester pour eux ?

Merci,

J'espère encore une fois que ce projet n'arrivera pas à bout!

Sujet : [INTERNET] Route forestière du col de Voza,
De : > cjlguyot74 (par Internet) <cjlguyot74@gmail.com>
Date : 05/10/2020 10:34
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Madame, Monsieur

Nous protestons contre ce projet de route qui n'est plus dans « l'aire du temps » . Il faut cesser les interventions de ce genre dans la nature qui se porte bien mieux quand l' HOMME la laisse tranquille. Nous avons eu la preuve pendant le confinement COVID.

La présence et les dégâts du bostryche ne sont pas solutionnés par des coupes blanc .

Informez vous en Allemagne ou la foret « Bayrischer Wald » , (donc en Bavière vers la frontière tchèque) était gravement atteinte par cet insecte.

Il ya une vingtaine d'années la gestion de la foret a changé et au lieu d'abattre les arbres morts ou malades , la foret a été laissé « tranquille » . Elle est redevenu saine avec beaucoup plus de feuillus à la place des pins.

Cordialement

JL et C. Guyot

Sujet : [INTERNET] PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE AU COL DE VOZA

De : > sandrine (par Internet) <sandrine@odyssee-montagne.fr>

Date : 05/10/2020 10:35

Pour : <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Cette vallée sera sucée jusqu'à la moelle...

Je m'oppose au projet de cette route forestière car ce secteur est un endroit où l'on peut encore se balader à pied, en VTT ou en ski de randonnée, où l'on peut aller ramasser des champignons, un terrain de gibier... Déjà pour y aller en vélo, il faut longer sur quelques centaines de mètres la nationale, se faire dépasser par des conducteurs aigris au risque de se faire écraser...

Exploiter toujours plus cette vallée, pour toujours plus de profil... Elle n'en rapporte déjà pas assez ???

Les arbres sont abattus pour dégager exagérément les abords de la route blanche, pour créer de l'espace à bâtir à Coupeau notamment. Les projets pharaoniques mal étudiés et coûteux y poussent : usine Simond, hangars du Kandahar...

Toujours plus de goudron... magnifique agrandissement du parking autour du lac vert. Sur-fréquentation cet été sur un site dit « protégé ». Absence de service de nettoyage en fin de saison et je fais mon jogging dans les déchets des visiteurs...

Merci de ne pas tout saccager. Quand enfin s'estompent les nuisances sonores de la route nationale, alors on peut profiter de la beauté de ce secteur.

Laissons un habitat pour les autres habitants de cette planète. Quelle leçon tirons-nous de la crise du Covid ? N'avons nous pas compris que la destruction de l'habitat naturel en est à l'origine ? Si nous ne sommes pas assez sages pour préserver ce bout de forêt, cessons de critiquer Bolsonaro ou l'exploitation mafieuse des forêts primaires en Roumanie pour meubler nos intérieurs cosy...

Sandrine Schmidt

Sujet : [INTERNET] Protestation route forestière Prarion
De : > elisabeth.stades (par Internet) <elisabeth.stades@gmail.com>
Date : 05/10/2020 11:27
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

#####

Le ministère de l'intérieur est actuellement victime d'une campagne d'attaque par messagerie.

Pour prévenir le risque de contamination, nous avons été contraints de filtrer la jointe attachée à ce courrier électronique.

En cas de nécessité opérationnelle, veuillez demander à votre correspondant d'utiliser un autre format de fichier.

#####

Madame, monsieur,

Je vous prie de lire l'annexe avec ma présente contre le projet de construction d'une route forestière au col de Voza.

Mes respects,

Elisabeth Stades-Vischer

Sujet : [INTERNET] Col de Vosa

De : > denisobrien16 (par Internet) <denisobrien16@icloud.com>

Date : 05/10/2020 11:46

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Date : 24/09/2020 15:59

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En tant que résidents et contribuables de la commune de St Gervais, nous faisons part de notre totale désapprobation concernant le projet mentionné en objet.

Nous souscrivons totalement aux arguments présentés par l'Association "Environnement", à ceux de la Ligue Protectrice des Oiseaux et "Inspire".

En effet, dans un contexte de pics de pollution récurrents dans la vallée, la nécessité (prônée souvent par la municipalité de St Gervais) de limiter le trafic de poids lourds, et les chantiers portant atteinte à la biodiversité, des solutions alternatives existent si l'on veut maintenir une exploitation forestière durable.

Nous vous remercions d'avoir prêté attention à notre requête, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Je suis contre cet projet de route forestière au Col de Vosa,
Meilleures salutations,
O'Brien Denis

— Pièces jointes : —

image1.JPG

85,0 Ko

Sujet : [INTERNET] Route forestière du col de Voza

De : > oli.j.carr (par Internet) <oli.j.carr@googlemail.com>

Date : 05/10/2020 12:16

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

simplement, non
arrêt
protège le mont blanc, ou non?

Carr, Oliver,
Accompagnateur en Montagne

Sujet : [INTERNET] objection de projet de route forestière

De : > info (par Internet) <info@iceandorange.com>

Date : 05/10/2020 12:20

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Je souhaite faire part de mon objection de projet de route forestière pour les camions grumiers, entre Le Châtelard et le col de Voza, sur les communes de Passy, Les Houches et Saint Gervais.

Cette zone est d'une beauté et d'une diversité naturelles importantes et notre habitat naturel ne doit pas être dégradé de cette manière.

<https://www.fne-aura.org/communiqués/haute-savoie/route-forestiere-du-col-de-voza-un-projet-devastateur-et-inutile-exprimons-nous/>

Je suis un VVT iste et un chasseur passionné.

Damian Blanchard,



0033 619 423 752

Luxury catered & self-catered chalet holidays

www.iceandorange.com

Sujet : [INTERNET] Contre le projet de route forestière au col de Voza

De : > sally.walkerman (par Internet) <sally.walkerman@gmail.com>

Date : 05/10/2020 12:48

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour exprimer mon avis contre le projet de route forestière au col de Voza. J'habite aux Houches depuis cinq ans et je fais du ski et du randonnee souvent autour ce terrain.

Il y'a plusieurs raisons:

- Ce projet n'est pas aligné au convention signé la derniere semaine en protégeant le pays du Mont Blanc
- Ce projet perturbera la vie des animaux sauvages (et protegés) et leurs habitats
- Ce projet sapera les possibilites d'activités récréatives au domaine des Houches - randonée, course a pied, VTT. Ces activités attirent des clients aux plusieurs entreprises aux Houches, pour une vie économique active et distribuée.
- Selon l'analyse, ce projet n'est pas assez rentable pour justifier le coût
- Il y'a des moyens alternatifs pour gagner du bois, moins destructifs et moins cher.

Je vous prie d'agrée, madame, monsieur, que ce projet doit arrêter a cet étape.

Je vous souhaite mes salutations distinguées,

Sally Walkerman
Les Houches
07 89 41 75 41

Sujet : [INTERNET] Objection a la Route Col de Voza, Les Houches

De : > karl_lindsell (par Internet) <karl_lindsell@hotmail.com>

Date : 05/10/2020 12:51

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Cher Monsieur/Madame,

Je vous écris pour vous faire part de mes nombreuses objections à la route forestière proposée vers le col de Voza, les Houches.

Mes principales objections sont

1. Il s'agit d'une zone magnifiquement paisible de la forêt. Ma famille et moi pouvons marcher pendant de nombreuses heures sans voir d'autres personnes, ce qui est rare dans la région des Houches/Chamonix. La tranquillité n'est pas seulement ressentie par les humains, mais aussi par les animaux. En marchant, nous voyons beaucoup d'animaux sauvages plus que dans d'autres zones de forêt. Le chant des oiseaux est exquis. L'environnement est propre, calme, exempt de pollution. La route va ruiner tous ces aspects
2. La route sera une horreur de la vallée ci-dessous. Ce sera une cicatrice sur la montagne vue de Sallanches-Passy-Combloux, St Gervais etc.
3. La faune et la flore qui cherchent refuge là-bas souffriront énormément
4. Il existe d'autres façons d'entrer et de transporter des arbres qui ne seront pas si envahissants et destructeurs
- 5) L'utilisation de loisirs de cette zone pour a) Profiter de la faune et de la nature b) Marche b) Chasse aux champignons c) VTT etc sera ruiné pendant de nombreuses années. Les dommages dureront de nombreuses années après l'exploitation forestière a terminé, il faudra des décennies pour revenir à l'état similaire de l'état précédent, et avec la route forestière laissée in situ, il ne sera plus jamais le même.

Cordialement

Karl Lindsell

104 Chemin de la Creusaz

Les Bossons

Chamonix Mont Blanc

Dear Sir/Madam,

I am writing to you to air my many objections to the proposed logging road from to Col de Voza, Les Houches.

My main objections are

1. This is a beautifully peaceful area of forest. My family and I can walk for many hours without seeing other persons, which is rare in the Les Houches/Chamonix area. The tranquility is not only felt by humans but also by the animals. While walking we see many wild animals more so than in other areas of forest. The birdsong is exquisite. The environment is clean, quiet, pollution free. The road will ruin all of these aspects
2. The road will be an eyesore from the valley below. It will be a scar on the face of the mountain when viewed from Sallanches-Passy-Combloux, St Gervais etc.
3. The fauna and flora seeking sanctuary there will suffer immensely
4. There are other ways to log and transport logs which will not be so invasive and destructive
5. The leisure use of this area for a) Wildlife and nature watching b) Walking b) Mushroom hunting c) mountain biking etc will be ruined for many years. The damage will last many years after the logging has finished it will take decades to return to close the previous state, and with the logging road left in situ it will never be the same again.

Yours faithfully
Karl Lindsell
104 Chemin de la Creusaz
Les Bossons
Chamonix Mont Blanc

Sujet : [INTERNET] Une plainte: Col de Voza

De : > warden (par Internet) <warden@new.ox.ac.uk>

Date : 05/10/2020 13:12

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Cher Monsieur/Madame

Je suis l'un des propriétaires du Chalet des Melézès sur la route du Prarion. J'écris pour exprimer notre opposition au projet de création d'une route forestière autour du Col de Voza. Après avoir consulté les plans et passé en revue leur impact environnemental, nous souhaitons exprimer l'opinion que ce projet nuirait un écosystème très spécifique et bien préservé. Nous ne voyons aucune justification pratique pour les plans et nous pensons qu'ils vont endommager les habitats naturels et au contexte environnemental général de la zone. Nous ne voyons pas non plus un besoin spécifique d'une route à grumiers, compte tenu de l'existence d'autres pistes pour les tracteurs.

Respectueusement, nous demandons que les plans soient reconsidérés.

Veuillez recevoir, cher Monsieur/Madame,
Mes salutations distinguées.

Miles Young

Miles Young

Warden

New College, Oxford, OX1 3BN

+44 (0)1865 279524

Executive Officer: Joanna Ferris 01865 779 524

Office Assistant: Rowena Dobson 01865 781959

www.new.ox.ac.uk



NEW COLLEGE
UNIVERSITY OF OXFORD

New College Oxford is a chartered charitable corporation registered with the Charity Commission (registered number 1142701) and whose registered office is Oxford, OX1 3BN.

New College Oxford® is a registered trade mark - No. 2588652

For information about how we process data and monitor communications please see our Privacy policy which

can be found at <https://www.new.ox.ac.uk/policies-statutes-accounts>

Sujet : [INTERNET] Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza)

De : > jonas.ernevi (par Internet) <jonas.ernevi@gmail.com>

Date : 05/10/2020 13:40

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Veillez ne pas poursuivre ce projet. Cela ne fera que causer la perte de belles forêts et de graves menaces pour les espèces rares et en voie de disparition, en plus d'ajouter à la pollution dans la vallée. C'est un énorme projet destructeur.

--

Jonas Ernevi

jonas.ernevi@gmail.com

+33 (0) 781 666831

Sujet : [INTERNET] participation à l'enquête publique
De : > j.krempp (par Internet) <j.krempp@free.fr>
Date : 05/10/2020 14:00
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Mon avis sur le projet de route forestière au Col de Voza :
Je suis totalement défavorable à ce projet, pour toutes les raisons déjà exposées par les associations FNE et LPO.
Par ailleurs, je suis fortement perturbée par la manière dont les choses nous ont été présentées à la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc lors de la séance du mercredi 22 Juillet 2020 .
En effet, l'une des conseillères a demandé de reporter le vote au prochain conseil communautaire, car les élus de leur liste souhaitaient connaître la position de l'Autorité Environnementale avant de prendre position par un vote, or celui-ci n'était pas encore rendu public le jour du vote.
Le Président de la Communauté de Communes a répondu qu'il n'était pas possible de différer le vote, sans quoi nous pouvions passer à coté des subventions prévues pour ce projet.

En conséquence de quoi les élus communautaires ont été appelés à voter en faveur du projet pour obtenir des subventions, et n'ont pas pu se prononcer sur le bien fondé du projet en ayant connaissance de l'ensemble des éléments et des impacts sur l'environnement liés à ce projet (l'avis de l'Autorité Environnementale a été rendu le lendemain).
Cela pose un problème démocratique certain.

Enfin, je souhaite souligner l'extrême contradiction de ce projet par rapport aux objectifs nationaux de préservation de la biodiversité.
Un rapport de WWF a fait l'objet d'une vaste communication le mois dernier, avec l'information que plus des deux tiers des espèces ont déjà disparu depuis 50 ans.
https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/biodiversite/68-des-animaux-vertebres-ont-disparu-depuis-1970-selon-le-rapport-planete-vivante-du-wwf_4100251.html

L'inventaire effectué par les écologues dans le cadre du projet du Col de Voza montre que c'est un secteur d'une biodiversité importante. Cela est donc à protéger comme un sanctuaire, d'autant qu'il n'y a pas de nécessité impérieuse de créer une route forestière. D'autres zones apparaissent plus adaptées pour l'exploitation forestière, tant d'un point de vue pratique pour l'accès des camions, que d'un point de vue environnemental en choisissant un secteur à moins fort enjeu pour la préservation d'espèces en voie d'extinction.

La forêt est à considérer pas uniquement sous l'angle de son exploitation, mais aussi sous d'autres aspects. La préservation de certains espaces naturels apparaît comme un enjeu fort pour le département de la Haute-Savoie et le Pays du Mont Blanc, dont nous vantons la beauté et la richesse dans les dépliants touristiques. Si nous exploitons toutes les forêts de la même manière sans considération de leur valeur et de leur apport au territoire, nous dégradons durablement les atouts de notre territoire, et tout un pan de son activité économique, celle qui repose sur l'attrait de la nature (cf activités de moyenne montagne).
Josée Serasset-Krempp

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière du Vorza

De : > pellet.roger (par Internet) <pellet.roger@wanadoo.fr>

Date : 05/10/2020 14:19

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour

Bien sûr on va trouver un avantage à cette route celle de rapprocher du sommet celui d'augmenter le trafic dans une zone où les animaux sauvage ont leurs habitudes, celui de dire qu'en cas de besoin nous arriverons plus vite au sommet Dans notre monde où tout n'est que voiture peut on réfléchir et regarder ce que nous laisserons à nos enfants, petits enfants aux générations futures, vous défendrez mes propos en répondant que vous limiterez l'accès mais je vous répondrais qu'a côté de chez moi il existe un chemin avec circulation restreinte et je vois en tout temps des véhicules l'utiliser et déranger la faune, je vois en période de chasse les chasseurs et leurs imposants 4x4 sillonner cette route à des vitesses irrespectueuses de l'environnement sous prétextes qu'ils ont mis des panneaux de chasse en cours.

Aujourd'hui nous devons plus tôt étudier comment transporter dans des zones sensibles en respectant l'environnement le tout voiture personnelle doit être revu

C'est pourquoi je trouve ce projet inutile et une dépense qui n'est pas une urgence vitale dans une période difficile pour les finances publique il faut revoir cette copie

Merci pour votre attention

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Route forestière du col de Voza
De : > lea.barre (par Internet) <lea.barre@hotmail.fr>
Date : 05/10/2020 14:31
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,
Je souhaite exprimer mon désaccord sur le projet de création d'une route goudronnée qui nuirait à la faune et la flore locale ainsi qu'à l'attrait du lieu.
Il existe aujourd'hui des moyens de débardage de bois en montagne qui ne nécessitent pas de goudron.
Cordialement,
Léa Barré
Gérante forestière

Sujet : [INTERNET]

De : > gerard.jorna (par Internet) <gerard.jorna@outlook.com>

Date : 05/10/2020 14:31

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Avec cette lettre je veux exprimer mes sentiments contre le projet de route forestière pour les camions grumiers, entre Le Châtelard et Le col de Voza, sur les communes de Passy, Les Houches et Saint Gervais

Verstuurd vanaf mijn iPhone

Sujet : [INTERNET] Route du col de vorza

De : > pellet.roger (par Internet) <pellet.roger@wanadoo.fr>

Date : 05/10/2020 14:36

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Aujourd'hui vous presentez un projet pour mieux desservir le transport de grumes dans une zone déjà classée sensible, aujourd'hui vous présentez ce projet avec juste un seul avantage pour le transport de grumes mais demain est ce que le fait d'une route de 4 m de large soit existante ne pourrait il pas être présenté comme un atout pour créer une nouvelle piste de ski ? Votre projet viendrait aider une profession n'y aurait il pas d'autre moyen d'assurer le transport de grumes ? Filaire à l'ancienne ?

Nous venons de voir les imposants dégâts dans les communes du sud avec des pluies diluviennes une voie de 14km par 4 de large représente une collection d'eau sur une surface de 54000m2 sans tenir compte aussi des risques majeurs de glissements de terrain sur la longueur de 14km de cette route quel serait le bénéfice de cette voie ?

A t on tenu compte de cet espace naturel Des espèces aux quelles nous devons protection ?

Merci de tenir compte de mes points

Cordiales salutations

Roger Pellet

46 impasse du clos juliette

74380 BONNE

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] NON au projet dévastateur et inutile de la Route forestière du col de Voza !

De : > flaize (par Internet) <flaize@hotmail.fr>

Date : 05/10/2020 14:37

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Arrêtez de goudronner, bétonner, détruire l'environnement si fragile !

NON au projet dévastateur et inutile de la Route forestière du col de Voza !

<https://www.fne-aura.org/communiqués/haute-savoie/route-forestiere-du-col-de-voza-un-projet-devastateur-et-inutile-exprimons-nous/>

François Laizé

Sujet : [INTERNET] Opposition projet route forestière col de voza

De : > susannajw87 (par Internet) <susannajw87@gmail.com>

Date : 05/10/2020 14:45

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je suis accompagnatrice de moyen montagne à Chamonix et je suis très concerné par cette projet contre la nature et l'environnement de ma vallée.

Les animaux, le forêt, les oiseaux..ils on besoin de notre protection maintenant plus que jamais ! Je n'arrive pas à croire cette projet désastreux.

Madame Susanna Walker
691 Promenade Marie Paradis
Chamonix 74400

Sujet : [INTERNET] Route Forestière du Col de Voza [I19532360]
De : > vanovereem (par Internet) <vanovereem@cortendegeer.nl>
Date : 05/10/2020 15:06
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Préfecture de Haute-Savoie
DDT Enquêtes Publiques

5 octobre 2020

Messieurs, mesdames,

Avec cette lettre je veux exprimer mes sentiments **contre** le projet de route forestière pour les camions grumiers, entre Le Châtelard et Le col de Voza, sur les communes de Passy, Les Houches et Saint Gervais.

Pourquoi construire une route pour des camions de 48 à 57 tonnes et les permettre sur la montagne, passer par un site classé ?

D'un point de vue du tourisme et économique, le trajet proposé est fréquenté par beaucoup de randonneurs qui cherchent la tranquillité de la nature. Si les randonneurs/touristes rencontrent des grand camions pendant leurs randonnées, cette site magnifique perdra son attraction unique et les touristes décideront rester chez eux ou aller ailleurs.

D'un point de vue de sécurité, c'est très dangereux de laisser utiliser la même route par des grands camions et randonneurs avec familles, des enfants petits, vtt etc. Sur une grand route comme prévue les camions vont rouler assez vite et c'est impossible prévenir que ça ne cause pas des situations très dangereux en haute montagne. A ce moment c'est même pas permis d'y passer en voiture pour des bonnes raisons.

D'un point de vue environnemental, vouloir exploiter davantage la forêt dans un secteur d'une rare richesse en biodiversité, et de surcroît partiellement situé dans le Site classé du Mont-Blanc, est un non-sens. Continuons à exploiter cette forêt de façon raisonnable et laissons de nombreuses espèces rares et protégées survivre et se développer dans ce secteur qui a beaucoup plus de valeur pour l'intérêt général s'il est laissé en l'état.

D'un point de vue économique, la création de cette route, aux frais des contribuables, ne permettra pas de rendre viable l'exploitation accrue des forêts du secteur de montagne concerné. Il s'agit donc d'une mauvaise utilisation d'argent public.

D'un point de vue personnel, ma famille est propriétaire du Chalet des Anglais. Pendant plusieurs générations nous prenons soin de ce magnifique chalet ancien. Nous gardons tout dans son état d'origine de 1865 et sommes dépendants de boire de l'eau du ruisseau. La pollution imminente qui implique la construction de la route et le trafic des camions, ne rendra pas cela possible à l'avenir. En outre, c'est très probable que les tremblements causées par la construction et le trafic lourd, aillent abimer notre chalet monumental.

Veuillez reconsidérer ce projet et utiliser l'argent pour un objectif plus respectueux de l'environnement et économiquement réaliste.

Meilleurs sentiments,

Corten De Geer Advocaten
mr. B.P. van Overeem
Grasweg 63-65
1031 HX Amsterdam

T: +31 (0)20 262 12 42
M: +31 06 2040 9581
F: +31 (0)20 262 12 40
l: www.cortendegeer.nl



Sujet : [INTERNET] route forestière du Col de Voza
De : > blmarianne (par Internet) <blmarianne@gmail.com>
Date : 05/10/2020 15:33
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Route forestière du col de Voza, un projet dévastateur et inutile

- D'un point de vue économique, la création de cette route, aux frais des contribuables, ne permettra pas de rendre viable l'exploitation accrue des forêts du secteur de montagne concerné. Il s'agit donc d'une mauvaise utilisation d'argent public.
- D'un point de vue environnemental, vouloir exploiter davantage la forêt dans un secteur d'une rare richesse en biodiversité, et de surcroît partiellement situé dans le Site classé du Mont-Blanc, est un non-sens. Continuons à exploiter cette forêt de façon raisonnable et laissons de nombreuses espèces rares et protégées survivre et se développer dans ce secteur qui a beaucoup plus de valeur pour l'intérêt général s'il est laissé en l'état.
- Comment un tel projet peut-il être envisagé dans le Site classé du Mont-Blanc, alors que la protection du Mont-Blanc est par ailleurs recherchée par les pouvoirs publics. Est-il acceptable de protéger le sommet du massif, tout en organisant la sur-exploitation des pentes y conduisant ?

Marianne Légier-Bernex ~ 06 80 35 76 52

Sujet : [INTERNET] Enquête : Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza)

De : > aygalenq.beatrice (par Internet) <aygalenq.beatrice@wanadoo.fr>

Date : 05/10/2020 16:11

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je voudrais vous signaler que je suis contre le Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza) ! En tant que marcheuse et chercheuse de champignons je vais souvent me promener là haut, je skie également sur le domaine l'hiver donc je connais très bien l'endroit. J'ai lu plusieurs articles sur les méfaits écologiques (faune et flore) et le peu de logique même financière de ce projet qui ne tient pas la route (c'est le cas de le dire) à moins qu'il n'y ait des intérêts autres non cités.....De plus les routes amène des voitures Laissons la montagne libre et sauvage !

Cordialement

Béatrice Aygalenq

Sujet : [INTERNET] Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza)

De : > patrice.duraffort (par Internet) <patrice.duraffort@free.fr>

Date : 05/10/2020 16:25

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Je m'oppose au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza). Ce projet est inutile, polluant et nocif pour la biodiversité.

- Inutile car dépenser 1,5 million d'Euros pour créer une nouvelle piste forestière alors même que l'économie réalisée serait seulement de quelques Euros par m³ de bois est dérisoire. D'autres solutions de coût inférieur ou équivalent sont possibles tout en ayant un impact beaucoup plus faible.
- Polluant car elle amène la réalisation d'une chaussée utilisant de la chaux, du ciment et du bitume. Les impacts sur l'environnement forestier et les ressources en eau ne seront pas négligeables.
- Nocif pour la biodiversité en créant des accès et donc une fréquentation supplémentaire de ce massif forestier. L'ensemble des espèces sensibles ou rares qui le peuplent ne pourront qu'être impactées négativement par ce surcroît d'activités humaines.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons je demande le rejet de ce projet.

Patrice Duraffort

120 rue des Chilles

74970 Marignier



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Construction de la route

De : > brigittedurroux (par Internet) <brigittedurroux@gmail.com>

Date : 05/10/2020 16:35

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Il faut préserver la nature, il est encore temps. Non cette route n'est pas indispensable.

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière au col de Voza

De : > k_caird (par Internet) <k_caird@hotmail.com>

Date : 05/10/2020 16:55

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

J'habite dans la commune des Houches, 74310, et je m'oppose au projet de route forestière au Col de Voza.

Ça sera un gaspillage d'argent public. La route va impacter lourdement un secteur très riche en faune rare et menacée (pic tridactyle, chouette chevêchette, chiroptères, etc...). La zone la plus riche en biodiversité est située autour du col de la Forclaz.

Je propose d'abandonner ce projet dévastateur et de continuer à assurer le débardage des arbres sur place, avec l'étude de solutions d'exploitation plus respectueuses des lieux. Laissons la riche biodiversité et les nombreux promeneurs continuer à vivre et à respirer dans cette forêt du massif du Mont-Blanc.

Cordialement

Karoline Bracey

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière au col de Voza (Les Houches-St Gervais)

De : > alisi41 (par Internet) <alisi41@hotmail.com>

Date : 05/10/2020 17:00

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Cet e-mail a pour but de manifester mon opposition au projet de route forestière au col de Voza (Les Houches-St Gervais).

Merci de le prendre en compte.

Anne-Lise Simond
112 chemin du Guret
74310 Les Houches

Sujet : [INTERNET] Projet de transformation et de création de la route forestière Châtelard - col de Voza.

De : > marie.malpel1 (par Internet) <marie.malpel1@gmail.com>

Date : 05/10/2020 17:29

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

J'écris pour manifester mon opposition à la construction de cette route qui porterait atteinte aux paysages et à la faune et la flore. Je souscris aux arguments des différentes associations de défense de l'environnement qui s'opposent fermement à cette construction. Dans une zone comme celle-ci et au mépris des zones protégées, ce projet apparaît comme d'un autre temps. La population mobilisée contre la dégradation de l'environnement n'est pas entendue et des projets comme ceux-ci continuent d'être formés.

Le manque de clarté concernant les bénéfices économiques réels, et l'absence de concertation dans le cadre d'un projet public, interrogent.

De plus, il est raisonnable de penser que cette route sera utilisée pour d'autres raisons que le convoiage et deviendra sous peu la voie par laquelle se fera un aménagement plus important du col de Voza.

Marie Malpel

Sujet : [INTERNET] Route forestiere Chatelard a Col de Voza
De : > danhutch00 (par Internet) <danhutch00@icloud.com>
Date : 05/10/2020 17:46
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Cher Monsieur / Madame,

Je vous écris pour exprimer mon opposition au projet de plan «Route forestière Châtelard à Col de Voza».

J'habite aux Houches et j'ai appris que ce projet affectera une grande partie de nos forêts bien-aimées derrière Prarion.

Nous avons déjà assisté à la création déconcertante de la course extrêmement chère de Kandahar. Qui a été développé avec des millions d'euros mais n'a pas d'autres équipements ou services installés avant ou après le week-end par an. J'avais cru comprendre que Les Houches ne poursuivraient plus ces types de projets irréfléchis, qui n'ont aucun avantage réel pour les gens qui vivent ici et la communauté dans son ensemble.

La nouvelle Route forestière Châtelard à Col de Voza est un autre projet de ce type qui n'offre rien de bénéfique aux habitants des Houches et du reste de la vallée de Chamonix.

Je suis en colère et déçu de la recherche du profit plutôt que de la protection de la beauté naturelle que nous possédons à notre porte, qui abrite de nombreuses espèces d'animaux sauvages ainsi que les nombreux sentiers et zones de splendeur que beaucoup de gens aiment faire de la randonnée, du vélo et explorer avec famille et amis.

La destruction et la pollution qui seront causées par ce projet sont vraiment inacceptables si nous devons croire que de telles décisions sont dans l'intérêt de la communauté et de l'environnement local. De nombreuses espèces, notamment la tétras, l'aigle royal, le cerf-volant noir et la buse à miel, sont toutes bien documentées comme nichant dans cette forêt. Comprenant également une mousse très rare et protégée et le Pic Tridactyle. Ce pic est un allié clé dans la lutte contre le scolyte qui détruit les mélèzes. Un rapport d'impact environnemental complet sur la faune doit être rédigé avant tout examen de l'autorisation de ces travaux.

Je pense que le projet est un énorme gaspillage d'argent public, pour construire l'infrastructure nécessaire pour faciliter l'opération. L'impact environnemental de cette construction est également très dommageable pour la planète à l'heure où Paris / France s'efforce de montrer la voie à l'échelle mondiale, comme exemple progressif de prévention du réchauffement climatique. La pollution supplémentaire causée par les énormes camions qui montent et descendent continuellement s'ajoute aux niveaux déjà nocifs de smog que nous subissons parfois ici dans la vallée.

Je vous exhorte, pour le bénéfice et le bien-être de votre communauté, de votre air pur, de votre faune locale et de vos zones locales d'une beauté naturelle exceptionnelle, à reconsidérer ce qui est le mieux pour cette région et ce qui nous sert tous le mieux pour

l'avenir, pour les enfants dans nos écoles et notre environnement local.

Je n'ai pas de mots pour dire à mes enfants pourquoi ce projet est autorisé à se poursuivre. Ils ne comprennent tout simplement pas pourquoi nous avons des idées aussi terribles qui nuisent à la faune qu'ils aiment découvrir, l'environnement naturel qu'ils aiment explorer et pourquoi nous permettons à l'air qu'ils respirent de devenir encore plus pollué et nocif.

J'espère que vous tiendrez compte des points ci-dessus lors de l'enquête publique.

Cordialement,

Dan Hutchinson

Sujet : [INTERNET] Enquête publique : projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard au col de Voza

De : > chloe.castella (par Internet) <chloe.castella@laposte.net>

Date : 05/10/2020 17:49

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Mesdames, messieurs,

Après lecture des différents avis et études réalisés, je tiens à vous signifier mon incompréhension et mon opposition totale au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard au col de Voza.

Comment peut-il être même envisagé de réaliser ce genre de projet, destructeur pour un écosystème fragile, avec des études d'impact lacunaires et manifestement biaisées, alors même qu'en 2020 la priorité de tous devrait être la préservation de la faune et de la flore et la réduction de l'impact humain sur l'environnement, particulièrement dans des lieux protégés.

Ce projet est une aberration totale au point de vue écologique et, du point de vue économique, un gaspillage d'argent public, qui serait probablement mieux investi dans la protection des espaces naturels de la Haute-Savoie, qui aurait tout intérêt à continuer d'investir plutôt dans la préservation de son environnement remarquable plutôt que dans des tracés de routes sans avenir, destructrices pour la biodiversité et au coût de maintenance élevé. Plusieurs vallées environnantes sont déjà surexploitées et polluées à outrance - je pense notamment à la vallée de l'Arve : avez-vous vraiment besoin d'étendre cette exploitation sur des zones jusque là préservées, et jusque sur une partie du site classé du Mont-Blanc, qui devrait être protégé avant toute autre considération ?

Pour toutes ces raisons, je tiens à m'opposer formellement à ce projet,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations,

Mme Chloé CASTELLA
Associée de la SCI Les Rasses
Lieu dit "Les rasses"
74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet de route forestière du Châtelard au col de Voza

De : > kouka.fellahi (par Internet) <kouka.fellahi@fne-aura.org>

Date : 05/10/2020 17:55

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr, jp.bron@wanadoo.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint la contribution de FNE Haute-Savoie à l'enquête publique sur le projet de route forestière du Châtelard au col de Voza.

En vous en souhaitant bonne réception de ce 2ème envoi avec un objet de mail plus approprié.

France Nature Environnement Haute-Savoie

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

— Pièces jointes : —

FNE74 avis EP route col de Voza Vf2.pdf	877 Ko
Route Forest VOZA remarques EI et Ae Vf 11sept2020_compressed.pdf	813 Ko



Enquête publique

Projet de route forestière du Châtelard au col de Voza

Contribution de France Nature Environnement Haute-Savoie

France Nature Environnement Haute-Savoie n'a pas pour habitude de s'opposer systématiquement à des projets de route forestière, mais celui du col de Voza, par son ampleur, son manque d'intérêt économique, et son impact écologique, pose de véritables problèmes.

L'utilité du projet en question

Lors du Conseil municipal de la commune des Houches, le 2 octobre 2020, une délibération a été votée afin de réduire les coupes de bois de la forêt communale par l'ONF, de 8 à 2 parcelles. En effet une grande partie des bois de la région sont restés invendus l'an dernier. Le chiffre de 50% d'invendus a été annoncé. Les débouchés économiques du bois sont largement inférieurs à la production actuelle localement. Dans ce contexte, il serait donc injustifié d'investir de l'argent public dans un projet qui vise à favoriser une exploitation accrue de la forêt. Le projet n'est manifestement pas viable, économiquement parlant.

L'autre raison invoquée par les porteurs du projet pour justifier la réalisation de cette route est la "gestion" de la forêt et son "rajeunissement". Cette vision, qui avait cours il y a 15 ou 20 ans, est aujourd'hui réfutée par les études scientifiques de ces dernières années. En effet, il est démontré que les bois morts (les chablis) ont une grande valeur pour la biodiversité.

Le projet "Gestion forestière, Naturalité, Biodiversité", coordonné par IRSTEA, l'ONF et les Réserves Naturelles de France, a comparé des forêts exploitées et non-exploitées en France métropolitaine entre 2008 et 2014, pour alimenter des réflexions sur les indicateurs de biodiversité forestière. Il s'agissait d'observer les effets de l'arrêt de l'exploitation de la forêt sur la biodiversité. *"Les résultats ont confirmé les effets positifs de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité, par le biais de l'effet positif des très gros bois qui eux-mêmes ont un effet positif sur la diversité en dendromicrohabitats. Il y a donc une forme de médiation par les dendromicrohabitats de l'effet de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité"*.

L'absence d'exploitation forestière favorise la biodiversité au niveau des mammifères, oiseaux et invertébrés, et non l'inverse comme l'affirme l'étude d'impact. La forêt n'a nul besoin d'être "gérée".

1

France Nature Environnement Haute-Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement
84 route du Viéran · PAE de Pré-Mairy · Pringy 74370 ANNECY 09 72 52 33 68 haute-savoie@fne-aura.org
www.fne-aura.org/haute-savoie

L'Agence Française pour la Biodiversité a publié une brochure pédagogique intitulée : "Pourquoi la biodiversité disparaît ?". Elle résume les travaux réalisés par 145 experts de 50 pays pendant 3 ans au sein de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). D'après ce rapport, la première cause d'érosion de la biodiversité est l'artificialisation de la nature : "*Les conversions de terres auparavant agricoles, naturelles ou forestières pour l'urbanisation ou le développement des infrastructures sont autant de sources de destruction directe d'habitats naturels et des espèces qui y vivent*".

http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/sites/default/files/bilan_2019_onb.pdf

Les référentiels actuels qui guident les décisions pour la gestion et l'exploitation de la forêt sont à revoir. Une partie des recommandations qu'ils contiennent peuvent aujourd'hui porter préjudice à la forêt et à son écosystème. Ces référentiels (Charte Forestière, Guide des Sylvicultures de Montagne) doivent être actualisés ou réécrits en intégrant l'état actuel de la science dans le domaine.

À titre d'exemple, l'additif de 2011 au "Guide des Sylvicultures de Montagne", prévoit des trouées de 25 à 30 ares, ce qui est contestable d'un point de vue sylvicole autant que paysager. Des trouées beaucoup plus petites, de quelques ares seulement, seraient plus adaptées. Il faudrait par ailleurs définir des zones à laisser en libre évolution. La forêt du Mont-Blanc se régénère d'ailleurs par elle-même par bosquets, en lien avec les attaques de bostryche, et sur des étendues plus vastes via les tempêtes ou avalanches qui surviennent périodiquement.

L'étude d'impact explique que "*les évolutions climatiques et sécheresses estivales n'excluent pas à terme l'apparition de risques d'incendies sur de tels secteurs*" et en déduit que la présence de la route serait alors bénéfique pour accéder à ces forêts. Les risques à venir sont effectivement à prendre en compte, mais de façon complète et les solutions doivent être envisagées par le biais d'une réflexion exhaustive. Le sujet du changement climatique et du risque d'incendie doivent être évalués dans une étude spécifique globale, afin de définir les solutions pertinentes pour les forêts locales. De nombreux paramètres et dispositifs sont à prendre en compte, au-delà de la présence, ou non, d'une route.

Il est à noter que les exploitations de bois ont lieu régulièrement dans ce massif, sans qu'une route à camions grumiers soit nécessaire. Le débardage se fait alors sur place. Le surcoût de ce débardage est de 2€/m³ seulement. Même avec la présence d'une route, les frais d'exploitation du bois en montagne resteraient plus élevés que ceux des forêts plus accessibles et le bas niveau du cours du bois ne permettrait pas de rentabiliser ce projet, même à long terme.

Le coût lui-même du projet pose question. Le montant de 1,5 million d'euros semble minimisé par rapport à l'ampleur des travaux à réaliser dans des pentes raides pour la partie Moncoutant - col de la

Forclaz en particulier. Comme beaucoup de grands projets, il est fort à parier que les coûts pour la collectivité aient été minimisés et les avantages exagérés, afin de faire adopter le projet. Au fur et à mesure de la réalisation des projets, il est ensuite souvent demandé des compléments, que les collectivités sont contraintes d'accepter et de financer. Pour se protéger de telles dérives, un prix fixe devrait être négocié, avec des marges raisonnables de dépassement maximal autorisé (10 à 15% par exemple).

Le manque patent d'utilité publique, économique ou sylvicole de ce projet devrait être suffisant pour justifier son abandon. L'allocation de fonds publics pour un projet sans réelle plus-value serait contraire à l'intérêt général et un gaspillage de fonds publics.

L'impact certain sur la biodiversité

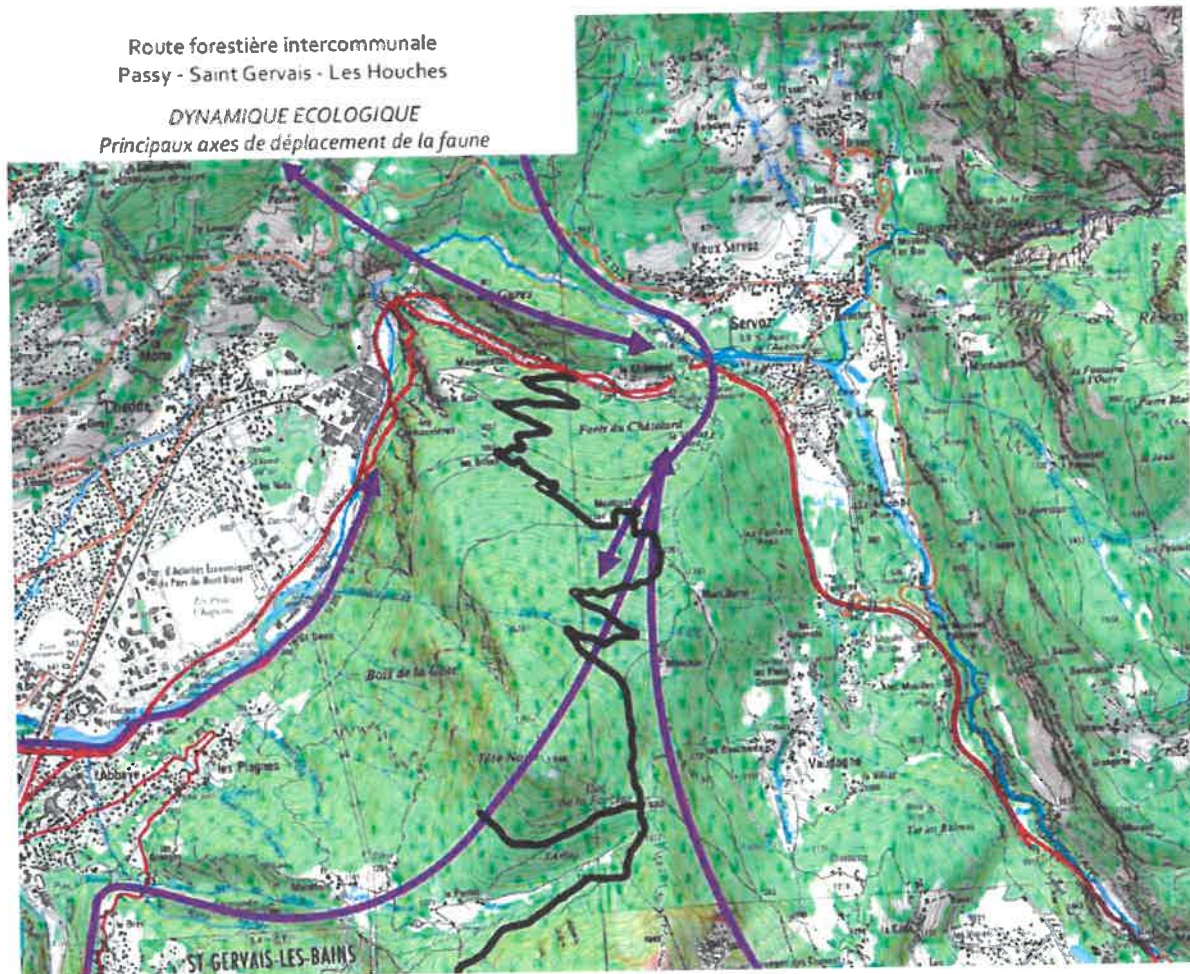
Le secteur du col de la Forclaz et de Tête Noire, sur les communes de Passy et des Houches est un espace préservé, riche en biodiversité. Il abrite l'un des derniers couples de Pic Tridactyle en France, une espèce classée CR (en danger critique d'extinction). L'impact des travaux de la route et de l'exploitation par des camions grumiers de la forêt du massif du Prarion feront porter des risques inacceptables et trop élevés sur la survie de ce couple.

Plusieurs autres espèces menacées sont présentes dans ce massif, parmi lesquelles figurent plusieurs espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, telle que la Gêlinotte des bois, le Tétraz-lyre et la Chevêchette d'Europe, classés NT (quasi menacé). 3 espèces de chiroptères : la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échanquées et le Grand murin sont classées d'intérêt communautaire (Annexe II Directive Habitats).

En 2017, l'étude "Global forest loss disproportionately erodes biodiversity in intact landscapes" parue dans la revue scientifique Nature a démontré que la déforestation, même minime, augmentait la probabilité qu'une espèce menacée atteigne un niveau supérieur de risque d'extinction. Il est donc impératif de s'abstenir de construire des infrastructures et d'exploiter la forêt dans ce secteur aussi sensible.

C'est justement dans le secteur de Tête Noire et du col de la Forclaz qu'il est prévu de construire une voie complètement nouvelle (Montcoutant - Mont Borrel - Manchoir). Cette section d'une longueur de 4 km est située en pente raide et nécessiterait la construction d'une route avec de nombreux virages. Elle serait recouverte d'un liant hydraulique (point 1.2.2.5 de l'étude d'impact 1), que nous évoquerons par la suite.

La carte, p. 171 de l'étude d'impact 1, montre que cette nouvelle route traverserait des zones de déplacements de la faune importants, entre le Col de la Forclaz et Servoz.



Par ailleurs, le Pic tridactyle présente un grand intérêt écosystémique, puisque cet oiseau est un des prédateurs de bostryches. Ce pic a donc une utilité pour combattre les attaques de scolytes dans les forêts du Mont-Blanc. Au lieu de préserver son milieu de reproduction, s'en prendre à son habitat n'aurait aucun sens.

L'impact significatif de ce projet sur l'habitat de nombreuses espèces menacées devrait à lui seul être un motif d'abandon du projet, en particulier pour la partie préservée, entre Montcutant et le col de la Forclaz.

Le bilan carbone incomplet

Comme l'a pointé l'Autorité environnementale dans son avis du 22 juillet 2020, l'impact carbone des engins de chantier nécessaires à la construction de la route, puis celui d'engins et camions pour l'exploitation de la forêt, n'a pas été évalué.

Concernant la séquestration du carbone par les arbres, nous contestons l'affirmation selon laquelle la forêt jeune serait plus consommatrice de carbone qu'une forêt ancienne. En 1997, le protocole de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre, s'est basé sur la théorie d'Odum, disant que les forêts de plus de 150 ans avaient un bilan carbone zéro. Cette théorie n'était basée sur aucune étude et a été ensuite démentie par plusieurs études.

L'étude internationale "Old-growth forests as global carbon sinks", publiée dans Nature en 2008, démontre qu'à l'instar des jeunes forêts, les forêts anciennes peuvent elles aussi stocker du carbone et doivent donc être prises en compte dans les bilans et surtout être mieux protégées. Les forêts anciennes séquestrent entre 0,8 et 1,8 milliard de tonnes de carbone par an.

Selon l'étude "Le carbone forestier en mouvements" : *"La biomasse stocke le carbone via sa partie aérienne (35% du stock total) et souterraine (11% du stock total). Les arbres de gros diamètre constituent donc des stocks importants (tronc, branches, grosses racines)".* Elle précise : *"L'âge du peuplement, défini par la durée du cycle sylvicole en forêt gérée, est déterminant pour le stockage du carbone. Si l'on cherche à maximiser le stock de carbone dans l'écosystème forestier, l'allongement des cycles sylvicoles est le meilleur choix de gestion".* Enfin, cette étude affirme que *"les stocks de carbone les plus élevés en France sont localisés dans les futaies à cycle sylvicole long (pour la plupart des forêts anciennes)".*

Le Plan d'action régional pour la constitution d'un réseau de "Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle" (FRENE), va dans ce sens, en promouvant la libre évolution de façon pérenne d'un minimum de 10% des forêts du territoire rhônalpin.

http://refora.online.fr/FRENE/Presentation_FRENE.pdf

L'impact du revêtement

L'Autorité environnementale déplore que l'impact du "liant hydraulique" sur l'environnement n'ait pas été évalué. Il est prévu que 3 500 m de cette route soient recouverts d'un revêtement hydraulique de 35 cm d'épaisseur, produit à partir de chaux pour la première couche de 20 cm, puis de bitume pour la couche supérieure. 300 m seront par ailleurs goudronnés. Dans l'étude d'impact 2, sont listés au point 1.1.1.9.2, comme effets permanents de la route : *"l'imperméabilisation de la route avec le liant"*



hydraulique et l'enrobé sur certains tronçons de la route". De plus, l'utilisation de chaux pour la route aura un impact sur les plantes acidiphiles, comme le Lycopode en massue, présent justement au bord de la piste actuelle.

L'impact sur l'eau et les milieux

Les faiblesses de l'étude d'impact concernant la protection des captages d'eau potable, les traversées de cours d'eau et les zones humides sont dénoncées par l'Ae, qui demande des études complémentaires sur ces points. Les zones humides sont de riches réservoirs de biodiversité et des puits de carbone. FNE Haute-Savoie attache une importance toute particulière à la préservation et la bonne santé des zones humides qui subsistent encore.

L'impact sur la qualité de l'air

L'étude d'impact affirme que le projet sera sans impact sur la qualité de l'air, sans étayer ce point. L'Autorité environnementale a d'ailleurs demandé des compléments d'informations concernant cette affirmation.

La vallée de l'Arve est l'une des 12 zones de notre pays concernées par le contentieux européen sur la pollution de l'air. Le 24 octobre 2019, la France a été reconnue coupable de dépassements systématiques du seuil limite de dioxyde d'azote (NO₂) depuis 2010, par la Cour de Justice de l'Union Européenne. Ce polluant est émis majoritairement par le diesel. La France doit donc réduire les émissions de ce polluant de manière importante.

Un grand chantier en montagne, suivi par le passage de camions grumiers aura sans aucun doute un effet néfaste sur la qualité de l'air locale, tout particulièrement concernant le dioxyde d'azote.

L'accès ouvert à une zone préservée

Les parties du projet situées du côté du Plancert, de la Charme et du col de Voza sont des espaces fortement utilisés par le tourisme d'hiver comme d'été, depuis plus d'un siècle. Les pistes et chemins y sont nombreux et il est fréquent de croiser dans ce secteur des 4x4 et des quads, principalement utilisés par des riverains, exploitants et alpagistes.

Par contre, l'ouverture du secteur de Moncutant - Tête Noire - col de la Forclaz serait une nouveauté, dans une partie du massif qui est restée préservée. À notre connaissance, aucun dispositif ne permet de s'assurer que les motos, quads et 4x4 de loisirs n'empruntent la route créée. L'expérience montre



que les barrières cessent rapidement d'être verrouillées dans la pratique, conduisant à des excès et à l'utilisation de telles infrastructures par des véhicules motorisés non-autorisés.

Un processus peu démocratique

Au début de l'enquête publique, FNE Haute-Savoie et la LPO Haute-Savoie ont demandé la tenue d'une réunion publique afin de débattre du projet, avec l'ONF, les porteurs du projet et les associations environnementales, pour informer la population locale de ce grand projet. Cette demande est restée sans réponse.

Nous avons également demandé à être reçus par les maires des 3 communes décisionnaires concernant ce projet : Passy, Saint Gervais et Les Houches. Seule la commune de Passy a répondu favorablement et nous avons pu rencontrer deux élus de cette commune le 28 septembre. Les maires de Saint Gervais et des Houches n'ont pas souhaité nous rencontrer et nous ont renvoyés vers le Commissaire enquêteur et l'enquête publique.

Lors du Conseil municipal des Houches, du 2 octobre dernier, il a été demandé à la douzaine d'habitants venus assister au débat sur le projet de route, d'attendre dehors pendant 40 minutes. Bien que les séances de Conseil soient censées être publiques, le sujet a été discuté en huit-clos, en "conseil privé" nous a-t-on annoncé. Les habitants ont pu assister aux débats du reste des sujets à l'ordre du jour du Conseil municipal seulement.

La commission des Sites

FNE Haute-Savoie siège dans diverses instances départementales, telles que le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), la Commission de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), la Commission des Sites. Notre fédération participe aussi à l'élaboration de nombreux plans tels que le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA), certains Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), etc.

Les dossiers qui sont passés en revue dans ces instances sont souvent lourds et demandent un travail de préparation considérable. Ce travail est réalisé bénévolement par nos équipes. Nous ne disposons d'aucune rétribution ou de subvention pour notre participation à ces instances. Bien que nous nous efforcions de faire un travail sérieux et contributif en leur sein, il nous arrive de ne pas trouver le temps d'étudier dans le détail tous les dossiers présentés. Ceci explique pourquoi notre représentant n'a pas voté contre ce projet lorsqu'il a été présenté en Commission des Sites.

Cet exemple pose en réalité la question du financement des associations de protection de l'environnement. La plupart des financements que nous obtenons sont conditionnés à la réalisation d'un travail (d'animation ou d'expertise). Les subventions générales pour notre fonctionnement n'existent quasiment plus, depuis plusieurs années.

Les collectivités dépensent des sommes importantes pour faire réaliser des études, qui souvent font des centaines de pages. Il serait légitime qu'une rétribution soit accordée aux associations pour obtenir leur apport d'expertise et leur questionnement sur de tels dossiers.

Dans le cas présent, c'est à la faveur de la période un peu plus calme de l'été que nous avons pu nous plonger dans les dossiers d'enquête publique et l'avis de l'Autorité environnementale du mois de juillet. Nous avons d'ailleurs envoyé nos remarques à l'Ae le 11 septembre dernier (voir le dossier de 15 pages en pièce jointe).

L'incohérence des décisions

Le gouvernement vient de signer un Arrêté de Protection des Habitat Naturels du Mont-Blanc. De nombreuses interdictions s'imposent aux alpinistes sur le chemin du Mont-Blanc. Quelques centaines de mètres en contrebas de la "voie royale", autour du col de Voza, toujours dans le Site Classé du Mont-Blanc, une route forestière pourrait pourtant voir le jour. Ces incohérences dans les décisions politiques sont mal perçues par les citoyens.

Nos recommandations

À la lumière de cette démonstration, nous recommandons :

- D'abandonner le projet de route forestière et de continuer l'exploitation de la forêt de ce massif à son niveau actuel, avec débardage sur place et avec l'optimisation du transport des bois par le Tramway du Mont-Blanc.
- De sanctuariser le secteur de Tête Noire et du col de la Forclaz pour la faune et flore, par le biais d'un classement en Espace Naturel Sensible départemental par exemple.
- De demander la révision des référentiels de gestion de la forêt afin de prendre en compte les études et préconisations récentes, en faisant appel à tous les acteurs concernés, y compris les écologues, les experts indépendants et les associations environnementales.

Le 5 octobre 2020



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE



PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE DU CHATELARD AU COL DE VOZA

REMARQUES SUR L'ETUDE D'IMPACT (EI)

ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (Ae)

Un projet réalisé, non seulement sans concertation, mais dans le secret

Contrairement à ce qui est écrit page 17 de l'Etude d'Impact 1, les associations de protection de l'environnement n'ont pas été conviées à participer au COPIL du schéma de desserte du Pays du Mont Blanc à part la Fédération départementale des Chasseurs. Il est indiqué simplement « ornithologie » mais il s'agit de l'entreprise qui a réalisé l'inventaire des oiseaux. Les associations n'ont pas eu accès non plus aux documents relatifs à ce projet, contrairement à ce qui est écrit page 169 de l'EI 2.

Au contraire elles ont été délibérément tenues à l'écart (voir la liste des démarches pour obtenir des informations sur le projet et sur les aménagements forestiers en annexe).

Il en est de même pour les riverains qui n'ont pas été consultés (d'où l'oubli d'une source dans l'étude), ni de l'exploitant agricole qui, non seulement dit n'avoir pas besoin de la route, mais semble hostile à ce projet, ce qui pourrait retarder la réalisation de la route, car ce dernier est propriétaire des terrains traversés.

Les lacunes de l'étude d'impact

Il est étonnant de constater que, dans la recherche bibliographique sur les milieux naturels (page 67 de l'EI1), la Base de Données Naturalistes (BDN) de l'Office National des Forêts (ONF) n'a pas été consultée !

La LPO AuRA délégation Haute-Savoie, quant à elle, a reçu une demande de données de la part d'Agrestis, mais pour une bande de quelques mètres de chaque côté de la route. Nous n'avons pas donné suite à cette demande, une étude d'impact, pour nous, ne devrait pas se limiter à l'emprise stricte des travaux.

Au demeurant, quelques espèces comme la Bondrée apivore (citée page 194 EI1 et p 57 EI2) et l'Aigle royal (citée page 195 EI1) nicheurs à proximité, ont été oubliées dans l'inventaire.





Plus grave, le *Lycopodium clavatum* (protection régionale) (cité page 96 E11) a été oublié dans l'inventaire, bien qu'il soit présent en plein coeur du tracé. Que cette espèce, bien visible, n'ait pas été recensée, met un sérieux doute sur la fiabilité de l'inventaire floristique !

D'autre part un glissement de terrain n'a pas été signalé : c'est un glissement récurrent du talus amont de la piste (avant d'arriver au col de la Forclaz) et qui bouche régulièrement la piste.



Les principales espèces impactées

La Gélinothe des bois a été sous-inventoriée : sa période de parades, durant laquelle son chant est le plus fréquent, est très courte (une quinzaine de jours) et il faut plusieurs passages à cette époque pour bien l'inventorier.

Elle est présente tout le long du tracé. Sur la commune des Houches (depuis sous Mont Borrel jusqu'au col de la Forclaz), on peut estimer la présence de 6 à 7 territoires de Gélinothe.

Cette espèce va être impactée par l'augmentation de la fréquentation (piétons et VTT) en raison de l'accès facilité, bien que théoriquement interdit.



Piste de VTT sauvage P. 78 - FC Les Houches



Pic tridactyle

L'espèce la plus rare et la plus en danger (en danger critique d'extinction sur la liste rouge en Rhône-Alpes et en Haute-Savoie) et la plus impactée par le projet est sans conteste le **Pic tridactyle**.

Le bois mort et les arbres dépérissants sont essentiels à la survie de ce pic. Il nourrit ses jeunes avec les larves d'insectes saproxyliques qu'il trouve dans le premier et se nourrit des Ips typographes* qu'il trouve dans les seconds, le reste de l'année. (Pakkala et al.¹, 2002 ; Fayt, 2003²).

Le pic tridactyle est un des principaux prédateurs des Ips*. De plus, Fayt et al. (2005) ont démontré l'importance du pic tridactyle dans la régulation de la population des scolytes* (98% de réduction de la densité des populations de scolytes). La préservation de cette espèce est donc d'une importance primordiale pour le maintien de la santé des forêts.

* Les termes Ips typographe et bostryches sont synonymes, le terme scolyte est plus général et désigne la sous-famille de l'espèce.

L'exploitation des parcelles desservies par la route va s'intensifier. Or, les forestiers marquent en priorité les arbres dépérissants, qui sont pourtant indispensables au Pic tridactyle. Ces arbres, affaiblis pour différentes raisons (sécheresse, vieillesse, blessures, etc...), sont régulièrement visités par le Pic, empêchant ainsi le bostryche de se développer et l'arbre de mourrir. Dans le secteur du Prarion, on peut d'ailleurs observer des arbres dont le sommet est sec sur 1 à 2 m de haut, depuis 40 ans, et qui sont toujours vivants. La présence de ces arbres permet au Pic tridactyle de se maintenir sur place en temps normal et de pouvoir réagir rapidement lors d'attaques de scolytes.

¹ Pakkala, T., Hanski, I. & Tomppo, E. 2002. Spatial ecology of the three-toed woodpecker in managed forest landscapes. *Silva Fennica* 36(1): pages 279–288

² Fayt Philippe - Ecologie de la population de Pic tridactyle sous ressources alimentaires variables – Université de Joensuu, 2003 : page 126

Il est donc paradoxal d'impacter grandement le biotope du Pic tridactyle et d'affirmer que c'est pour lutter contre les invasions d'insectes, dont le Pic se nourrit en réalité !

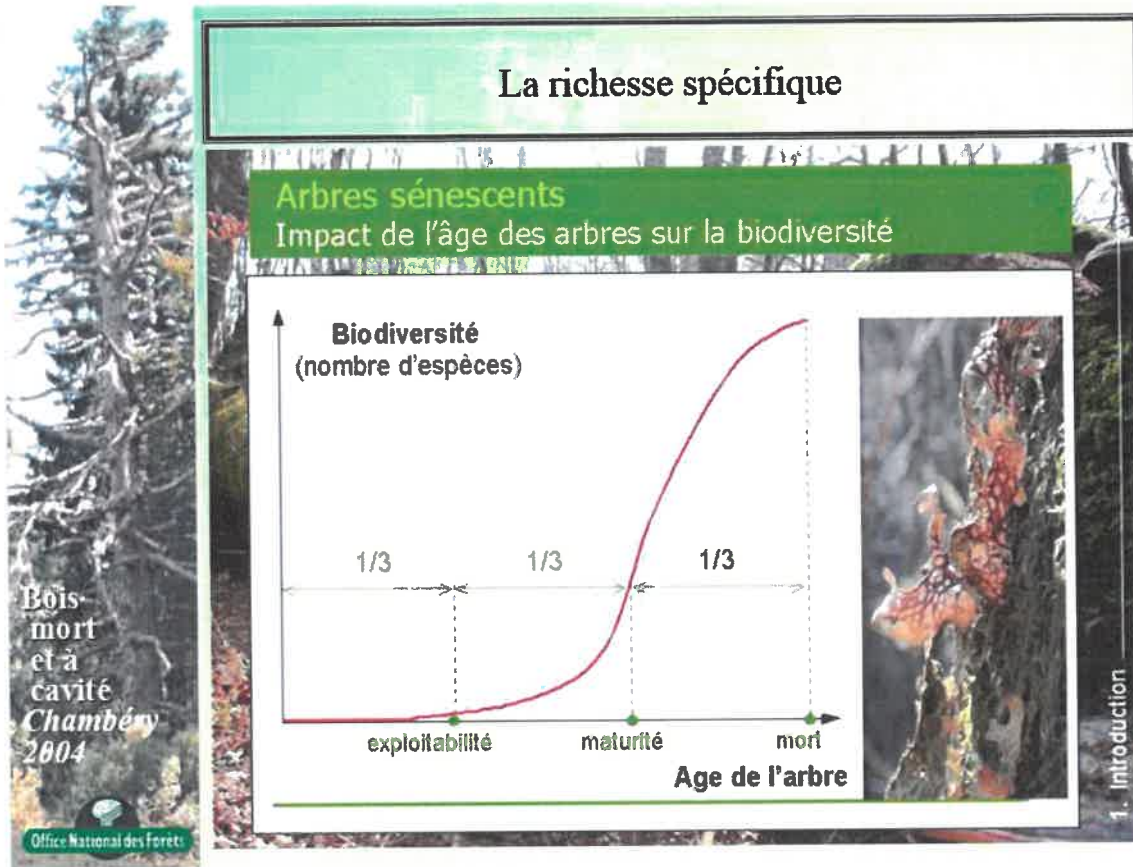
Contrairement à ce qui est affirmé (page 139 EI1), la présence de ce pic est très ancienne, la première observation sur le site date de 2002, mais les traces que cet oiseau laisse sur les arbres (anneaux), qui sont visibles pendant plus d'une cinquantaine d'années, attestent de sa présence depuis beaucoup plus longtemps.

Le rajeunissement des forêts favoriserait la biodiversité ? Le contraire est vrai !

« Ces modes de gestion ont aussi été validés par leurs impacts positifs sur la biodiversité » : page 34 de l'EI.

C'est au contraire dans les vieux peuplements que la biodiversité est la plus importante, alors qu'elle est très faible dans les jeunes peuplements (extraits du colloque bois mort de Chambéry 2004 organisé par l'ONF) :





La richesse spécifique selon l'âge des arbres (extrait de « Les arbres sur-âgés et le bois mort dans les forêts de Flandre, de Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg » - Branquart & co)

Retour sur le projet Gestion forestière, Naturalité, Biodiversité (GNB)³ et focus sur les dendromicrohabitats (Yoan Paillet / IRSTEA). Présentation 12 :

"Entre 2008 et 2014, le projet « Gestion forestière, Naturalité et Biodiversité », coordonné par IRSTEA, l'Office National des Forêts et Réserves Naturelles de France, a eu pour but de comparer des forêts exploitées et non-exploitées en France métropolitaine pour alimenter des réflexions sur les indicateurs de biodiversité forestière.

Sept groupes taxonomiques ont été échantillonnés sur 213 placettes dans 15 sites.

Quels effets de l'arrêt de l'exploitation de la forêt sur la biodiversité ?

Les premiers résultats montrent qu'il y a entre 4 et 20 fois plus de bois morts dans les zones non-exploitées. L'analyse a essayé de corréliser ces résultats avec la biodiversité, avec l'hypothèse qu'il y avait un effet de l'abandon de l'exploitation sur la biodiversité, ce qui a été mis en évidence sur les chauves-souris et les oiseaux. Les résultats ont également mis en évidence des effets de seuils concernant les bryophytes et champignons.

Par ailleurs, une analyse spécifique des dendromicrohabitats a mis en évidence que la différence de richesse entre les zones exploitées et non-exploitées est surtout liée aux arbres de très grande dimension, avec une densité deux fois plus grande de microhabitats portés par ces gros arbres dans les zones non exploitées.

³ Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un dossier dédié dans le numéro 56 de la revue « Rendez-vous Techniques » de l'ONF (<https://www.onf.fr/+13b::rendez-vous-techniques-de-lonf-no-56.html>)

Les résultats ont ainsi confirmé les effets positifs de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité, par le biais de l'effet positif des très gros bois qui eux-mêmes ont un effet positif sur la diversité en dendromicrohabitats. Il y a donc une forme de médiation par les dendromicrohabitats de l'effet de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité."

L'ensemble des études montre donc que l'absence d'exploitation forestière favorise la biodiversité au niveau des mammifères, oiseaux et invertébrés, et non l'inverse comme affirmé dans l'étude d'impact.

Une forêt en libre évolution n'est pas un cataclysme !

La célèbre maxime d'Adolphe Parade « Imiter la nature, hâter son oeuvre », résume assez bien la sylviculture.

La gestion forestière n'a malheureusement pas d'impact sur les tempêtes et sur les invasions de scolytes, tout au plus peut-elle en réduire les effets. Affirmer le contraire, comme le laisse entendre l'EI, serait admettre que le mode de gestion tel qu'appliqué aux forêts endommagées par des tempêtes, celle des Contamines-Montjoie, des Houches, de Chamonix, ou plus récemment de Magland, est inapproprié, puisque qu'incapable à les protéger. Il en est de même pour les attaques de scolytes, qui se développent au départ sur des arbres affaiblis (par la sécheresse, la tempête ou autre). Les forêts gérées ont été aussi touchées, sinon plus, que les forêts non gérées.

La prise en compte des aléas fait partie de la gestion forestière. D'après les plans de gestion forestière de l'ONF, sur la Forêt Communale (FC) des Houches par exemple, sur plus d'un siècle, on déplore en moyenne une catastrophe tous les 20 ans (tempête, incendie, ouragan, avalanche, etc...), suivie d'une attaque de scolytes. 50 % des volumes exploités proviennent ainsi de produits accidentels. Cela fait partie du cycle naturel, la forêt naturelle se régénère par catastrophe.

Pour illustration, les parcelles 22, 23 et 24 de la FC des Houches (tout le long de la piste qui va du Plan de la Cry à Chailloux) ont gravement été touchées par un ouragan en 1964. L'EI affirme que : « *une absence de renouvellement de ces peuplements forestiers, qui, à terme, sera très impactante sur un plan paysager et environnemental et fragilise la forêt face aux aléas naturels (tempête) et aux agents pathogènes (attaques de scolytes) comme aux effets du réchauffement climatiques (sécheresse).* » L'examen des parcelles du Plan de la Cry à Chailloux montre au contraire, que l'on trouve dans ce secteur de vieux arbres (les rescapés de l'ouragan), des clairières avec des jeunes semis et des peuplements d'âge moyen. Cette forêt ressemble à de la futaie jardinée par bouquets. Un peuplement en libre évolution se régénère par trouées (petites quand il s'agit d'attaques de scolytes, plus grandes quand il s'agit de tempête).

Si l'intervention de l'homme était nécessaire pour la santé de la forêt, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de forêts puisqu'elle était là bien avant l'apparition de l'homme !

Quant à la régularisation des peuplements non exploités, ce n'est pas ce que l'on constate sur le terrain. Le cycle d'une forêt en libre évolution est plus long que celui d'une forêt gérée (ref. « Imiter la nature, hâter son oeuvre »). Une visite dans la forêt "sub-naturelle" des gorges de la Diosaz sur la commune des Houches (pour partie non exploitée depuis plusieurs siècles) permet de se rendre compte que le peuplement s'apparente à de la futaie jardinée par bouquets plutôt qu'à un peuplement régulier !

De plus, une forêt en libre évolution va favoriser les jeunes arbres adaptés au milieu, donc plus résistants aux maladies et aux changements climatiques.

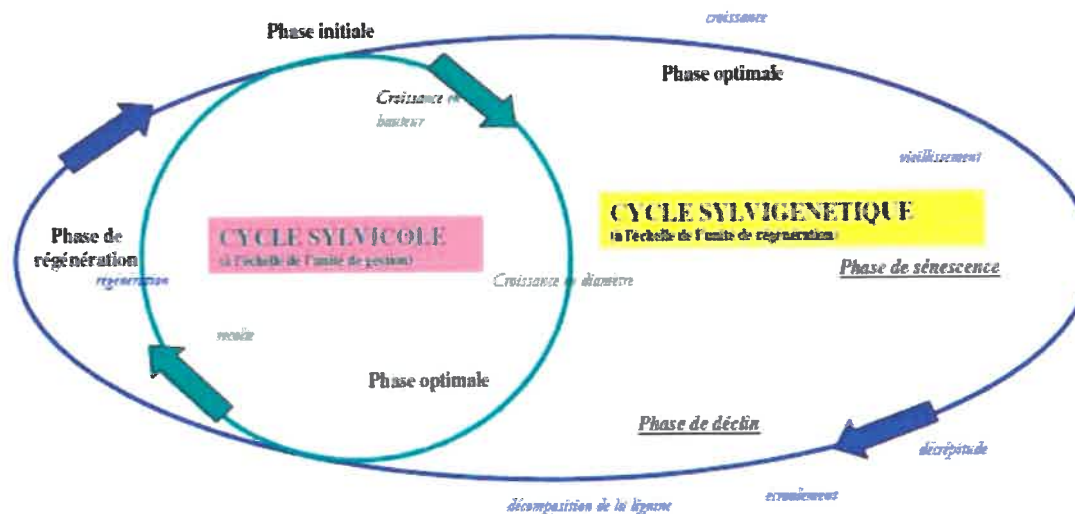


Figure 1 : Schéma représentant le cycle sylvico-génétique théorique des arbres et le cycle sylvicole, qui tronque les phases de vieillissement et de dégénérescence favorisant la biodiversité saproxylique. Ainsi, l'exploitation d'un arbre au tiers de son âge théorique limite sa capacité à héberger la biodiversité forestière associée (tiré de Biache *et al.* à paraître).

La séquestration du carbone

En 1997, le protocole de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre, s'est basé sur la théorie d'E. Odum, disant que les forêts de plus de 150 ans avaient un bilan carbone de zéro (elles rejetaient autant de carbone qu'elles en stockaient). Cette théorie n'était basée sur aucune étude et a été ensuite démentie par plusieurs études.

*"Une étude internationale publiée dans Nature démontre qu'à l'instar des jeunes forêts, les forêts anciennes peuvent elles aussi stocker du carbone. Elles doivent donc être prises en compte dans les bilans et surtout être mieux protégées."*⁴

*"La base de données établie pour cette étude révèle que ces forêts anciennes séquestrent entre 0,8 et 1,8 milliard de tonnes de carbone par an."*⁵

Selon l'étude Le carbone forestier en mouvements,⁶ *"La biomasse stocke le carbone via sa partie aérienne (35 % du stock total) et souterraine (11 % du stock total). Les arbres de gros diamètre constituent des stocks importants (tronc, branches, grosses racines)."*

"Les écosystèmes forestiers français métropolitains captent annuellement par la photosynthèse l'équivalent d'un tiers des émissions de CO₂ françaises, soit 32 MtC/an. Toutefois, 63 % de cet accroissement est prélevé chaque année, et une partie seulement est stockée de façon durable sous forme de produits bois."

"L'âge du peuplement, défini par la durée du cycle sylvicole en forêt gérée, est déterminant pour le stockage du carbone. Si l'on cherche à maximiser le stock de carbone dans l'écosystème forestier, l'allongement des cycles sylvicoles est le meilleur choix de gestion. Il permet également d'optimiser la production de gros bois"

⁴ Luysaert, S., Schulze, E. D., Börner, A., Knohl, A., Hessenmöller, D., Law, B. E., ... & Grace, J. (2008). Old-growth forests as global carbon sinks. *Nature*, 455(7210), 213-215.

⁵ https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude_foret_carbone_isce_5691.php4

⁶ Rossi M., André J., Vallauri D., 2015. Le carbone forestier en mouvements. Éléments de réflexion pour une politique maximisant les atouts du bois. Lyon, Rapport REFORA, 40pages

d'oeuvre de qualité, économiquement intéressant pour le propriétaire. Chercher à gérer les forêts en recherchant à maximiser systématiquement l'accroissement annuel et en raccourcissant les cycles sylvicoles ne permet pas, dans le cas général, d'augmenter les stocks de carbone en forêt. Par ailleurs, ce type de sylviculture ne valorise économiquement pas les bois au mieux."

"Les stocks de carbone les plus élevés en France sont localisés dans les futaies à cycle sylvicole long (pour la plupart des forêts anciennes)."

"Au risque de rendre inopérante toute politique en faveur d'un usage renforcé du bois, il est utile de considérer le cycle de vie complet des produits bois, et le réel gain, en termes d'émissions, du fait de la substitution par le bois de matériaux plus consommateurs d'énergie fossile pour leur fabrication (acier, plastique, béton).

La durée de vie d'une charpente une fois montée est par exemple de 40 ans (durée d'utilisation moyenne). Le calcul des durées de vie apparente tient compte des rendements des industries de première et de deuxième transformation. Ainsi, la durée de vie apparente d'un produit de construction bois (charpente, couverture) sera de 9 ans. 51 % du volume exploité en forêt est en effet perdu (bois énergie, papier) lors de la première transformation, puis 20 % sont à nouveau perdus lors de la seconde transformation. La durée de vie apparente tient compte à la fois de la durée de vie du produit fini (40 ans pour une charpente), relativement au volume utilisé (40 %), et de la durée de vie des pertes (1 à 2 ans pour le bois énergie ou le papier).

Seule la part de la récolte dédiée à la filière Bois d'oeuvre stocke durablement le carbone dans les produits, or elle ne représente que 32 % de la récolte totale (commercialisée et autoconsommation) en France. Les pertes étant importantes au fil de la transformation du bois, seuls 9 Mm³ entrent finalement dans la 2nde transformation. Le stock de carbone contenu dans les produits bois ne s'accroît ainsi pas de façon linéaire et directe, telle que vue par les volumes exploités en forêt.

Le bois joue toutefois un rôle intéressant pour se substituer à des matériaux consommateurs d'énergies fossiles pour leur fabrication (acier, plastique, béton). L'effet positif de la substitution due à l'usage du bois comme matériau équivaldrait à 3,2 MtC/an en France. Ce calcul prend en compte le bois d'oeuvre et le bois destiné aux panneaux (soit un total de 22 Mm³ en entrée de filière et de 15 Mm³ après transformations). Le taux de rentabilité en termes de carbone de cette substitution est donc de 22 %.

Pour le bois énergie, le taux de rentabilité carbone n'est que de 16 % : la substitution par le bois d'énergies fossiles équivaldrait à une économie de 5 MtC/an pour 31 Mm³ récoltés. Cependant, calculer le bénéfice d'un point de vue des émissions de CO₂ implique un strict remplacement et non additionnalité des émissions (remplacement d'autres énergies et non consommation supplémentaire). De plus, il est indispensable, au risque d'un raisonnement faux, de considérer la durée de vie des produits bois (1 an pour le bois énergie), et la nécessaire hiérarchie à instaurer entre les usages (bois d'oeuvre > bois d'industrie > bois énergie)."

"Une politique forestière équilibrée doit chercher à répondre à la fois :

- à la demande des usagers et consommateurs,*
- à optimiser à la fois les gains des propriétaires, la valeur ajoutée pour l'industrie transformatrice, et l'emploi local,*
- à optimiser le rôle de la forêt et des produits bois dans l'objectif de réduction des émissions de CO₂,*
- conserver l'outil de production, l'écosystème forestier, sa biodiversité et naturalité, si précieuses pour s'adapter au fil des ans aux changements climatiques.*

Ces différents réservoirs de biodiversité sont nécessaires à la survie de la biodiversité aujourd'hui ; ils sont indispensables pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques (augmentation de la résilience dans les territoires) ; ils sont autant de stocks de carbone conservés ou restaurés en forêt et dans leur soi.

Le projet FRENE de la région Rhône-Alpes va tout à fait dans ce sens, en promouvant la libre évolution d'un minimum de 10 % des forêts du territoire rhônalpin.

Pour être efficace en terme de carbone comme de biodiversité et de rentabilité économique, les sylvicultures gagnent à :

- allonger les cycles sylvicoles,
- éviter les coupes rases et de préférer les interventions prudentes et continues,
- conserver bois mort et rémanents en forêt,
- favoriser le mélange des essences,
- privilégier les traitements irréguliers à couvert continu."

Les recherches de l'INRA CARBOFOR publiées en 2010 (Loustau)⁷ confirment que les cycles longs permettent un meilleur stockage du carbone que les cycles courts.

La thèse de Vallet (2005) confirme également l'intérêt des peuplements plus âgés pour le stockage du carbone.⁸

"La capitalisation sur pied et la substitution d'essences sont deux stratégies sylvicoles analysées dans cette thèse, chacune pressentie pour être favorable au stockage du carbone, enjeu majeur de ce XXIème siècle pour la lutte contre le réchauffement climatique. La première correspond à un ralentissement des récoltes, qui devrait générer un puits de carbone additionnel par l'augmentation des stocks moyens de biomasse sur pied. La substitution d'essences à croissance lente comme le Chêne sessile ou le Hêtre par des essences résineuses à croissance rapide comme le Pin laricio ou le Douglas pourrait entraîner une absorption plus rapide du CO₂. L'impact sur le carbone de ces deux stratégies est d'autant plus intéressant à étudier que les gestionnaires forestiers les pratiquent déjà. La construction d'une chaîne de modèles prenant en compte l'ensemble des compartiments dans lesquels le carbone est impliqué, à savoir la biomasse forestière, le sol, mais aussi les produits forestiers issus de l'exploitation, permet d'effectuer des simulations donnant des résultats quantitatifs sur ces pratiques. Nous montrons qu'une capitalisation sur pied engendrerait un puits de carbone additionnel dépendant de l'état initial des peuplements, de la fertilité et de la nouvelle sylviculture pratiquée. Il pourrait s'élever jusqu'à 142 tC/ha après obtention du régime permanent dans le cas le plus favorable. La substitution de feuillus à croissance lente par des résineux à croissance rapide serait également un puits de carbone important (jusqu'à 2 tC/ha/an) pendant plusieurs décennies, mais s'avérerait d'un stock de carbone moyen inférieur sur le long terme."

Sylv'ACCTES

La démarche Sylv'ACCTES propose de financer les travaux forestiers en Région Auvergne Rhône-Alpes en prenant en compte les services écosystémiques rendus par la forêt et notamment le stockage du carbone.

Extraits de l'Avis de l'IRSTEA sur le projet pilote Sylv'ACCTES du Pays du Mont Blanc, dont la route forestière du col de Voza :

"Cet itinéraire fait passer la forêt de 400m³/ha sur pied à 250m³/ha en 150 ans, soit un déstockage de 150m³/ha. Il affiche pourtant une séquestration de carbone de 272 t/ha de CO₂ sur le même temps. Cela correspond au stock restant dans le peuplement, et non au déstockage. Comme déjà signalé, ce mode de calcul est difficilement justifiable, et devrait à mon avis être revu dans le référentiel, pour éviter de discréditer l'ensemble de la démarche Sylv'ACCTES."

"Le fait d'extrapoler ensuite, sur les 150 ans qui suivent, cette technique de récupération de gros bois par trouées paraît mal approprié pour le problème à traiter : cela suppose de pouvoir laisser des bouquets de

⁷ D. Loustau- INRA Bordeaux (2004) : Séquestration de Carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France. Quantification, spatialisation, vulnérabilité et impacts de différents scénarios climatiques et sylvicoles.

⁸ Vallet, Patrick. (2005). Impact de différentes stratégies sylvicoles sur la fonction "puits de carbone" des peuplements forestiers. Modélisation et simulation à l'échelle de la parcelle.

futaie vieillie mûrir encore pendant encore 150 ans, ce qui ne se fera pas sans pertes importantes sur le volume de bois à récolter, de surcroît dans une période de réchauffement climatique, qui devrait être de plusieurs degrés à un tel délai. La technique pourrait être en revanche intéressante pour la biodiversité, avec obtention d'une forte quantité de bois mort et de très très gros bois, encore que de façon provisoire jusqu'à la coupe rase du bouquet."

"En conclusion, j'émet beaucoup de réserves sur la forme de cette fiche, et sur l'itinéraire lui-même, sans pour autant remettre totalement en cause la première coupe dont il s'agit ici de financer les conséquences en matière de plantation."

Alternatives par câble

Si l'on regarde bien, les forêts communales de Passy et des Houches sont exploitées de longue date et continuent à l'être, malgré l'absence de route, et le bois continue à se vendre. À titre d'exemple une coupe a eu lieu au col de la Forclaz au printemps 2020. Les coupes sont enregistrées aux sommiers des forêts de l'ONF et dans les compte-rendus de délibérations des conseils municipaux autorisant la vente de bois dans ces parcelles. Seuls les bois de la partie de Saint Gervais (216 ha) ne sont pas commercialisés actuellement. Ceci est dû à l'inaction des différents maires depuis 40 ans qui, malgré les demandes répétées de l'ONF, ont refusé de préempter les terrains à la jonction des pistes forestières et des routes accessibles aux grumiers, pour permettre la réalisation des places de dépôts. La sortie des bois côté Saint Gervais est donc devenue difficile.

Les 1,5 millions d'€ qui seront consacrés à la route forestière ne régleront pas le problème de Saint Gervais, car la plupart de leurs coupes doivent se débarder par câble (cartes pages 60-61 de l'EI et page 3 de l'Ae). Or ce moyen de débardage n'est pas rentable dans la plupart des cas et ne le sera pas non plus avec l'accès des grumiers s'il n'est pas subventionné.

Sur le tableau d'Evalcoup ci-dessous, sur la dernière ligne « Distance deb » (distance de débardage), on voit que les coûts s'élèvent à 0,50 €/m³ pour une distance de 500 à 1000 m et 1,00 € pour une distance de 1000 m. Ce sont les coûts qu'il faut rajouter au prix moyen, pour un débardage par tracteur. Pour Passy et les Houches le gain de la route forestière serait donc de 2 € en moyenne par m³ avec un débardage par Vaudagne (Les Houches) ou par les Brions (Passy). Les distances de trainage derrière tracteur sont d'environ 2 000 m sur ces deux itinéraires. L'exploitation de la forêt se fait de cette manière de longue date.

Par contre pour Saint Gervais, l'utilisation du câble pour sortir les bois les rendra toujours invendables avec ou sans la route, puisqu'il faudra ajouter 15 à 20 €/m³ supplémentaires que pour un débardage par tracteur.

Tableau des coûts

Prix de base		
Abbatage - façonnage - débardage		
Bois d'œuvre (garnes et bilans collages)	20,00 €/m ³ sous éc.	
Bois d'industrie (touristes)	18,00 €/M3A	
Bois énergie	18,00 €/M3A	
Volume	<500m ³	500 à 800m ³
	0,75	Prix de base
Prélevement	<50m ³ /ha	50 à 100
	0,75	Prix de base
Vam	<0,3m ³	0,3 à 0,6
	1,00	0,75
		Prix de base
Pente	<35%	>35%
	Prix de base	1,50
Distance deb	<500m	500 à 1000m
	Prix de base	0,50
		1,00

Ajuster chaque critère au cas rencontré dans la coupe	
Volume	500 à 800m ³
Prélevement	50 à 100
Vam	>0,6m ³
Pente	<35%
Distance déb	<500m

Prix unitaire retenu par produit	
Bois d'œuvre	20,00 €/m ³ sous éc.
Bois d'industrie	18,00 €/M3A
Bois énergie	18,00 €/M3A

Source : logiel Evalcoup de l'ONF

Le cours du bois est de l'ordre de 18 à 20 € le m3.

Il existe une alternative qui n'a pas été étudiée, ou du moins pas avec les données du coût de la route, c'est le débardage par câble. Ce mode de débardage n'est pas rentable, car plus cher que le débardage par tracteur. D'après l'ONF, le coût en montagne est de 35 à 40 €/m3 par câble contre 20 €/m3 par tracteur. Soit un surcout de 15 à 20 €/m3.⁹

Or, la route forestière est prévue pour sortir 2 000 m3/an pendant 30 ans (page 20 Ae), soit 60 000 m3. Avec une route forestière à 1,5 millions d'€, financées par des fonds publics, cela représente une subvention de 25 €/m3 (1,5 M divisé par 60 000 m3). Ces fonds permettraient de subventionner le débardage par câble, qui deviendrait ainsi rentable par rapport au tracteur. Ceci serait nécessaire uniquement pour la partie des bois côté Saint Gervais, puisque la plus grande partie de ces 2 000 m3/an provient de bois issus de Passy et des Houches, qui peuvent continuer à être sortis au tracteur, comme vu auparavant.

Il faudrait faire étudier sérieusement l'alternative du débardage au câble, par un organisme indépendant ou un câbliste professionnel. L'ONF étant sur le sujet en conflit d'intérêt : en cas de réalisation de la route, elle peut prétendre en assurer la maîtrise d'œuvre (pour environ 10 % du montant des travaux), tandis qu'en cas de débardage par câble, c'est l'exploitant ou le propriétaire des bois (ici les communes) qui sont directement subventionnés.

Plusieurs trajets mériteraient d'être étudiés pour le débardage au câble :

- Col de la Forclaz – Vaudagne
- Col de la Forclaz – Les Brions
- Le Prarion - Les plagnes
- La Charme – Bionnay

Passy : la route forestière inutilisable par les grumiers

L'ONF a réalisé la route forestière des Julliards à la Trappe (pour laquelle il était maître d'œuvre), qui a coûté 450 000 €. Malheureusement, les lacets à la sortie de cette route ne permettent pas à des camions grumiers de manœuvrer en toute sécurité. Lors des premières utilisations, un grumier a renversé une partie de son chargement dans le jardin d'un particulier. La route réalisée est donc inutilisable, et il faut rechercher une autre sortie plus sécurisée !



⁹ <https://www.onf.fr/+4df::cable-mat-que-retenir-de-ce-debardage-aerien.html>

La bétonisation de la route

Dans son avis du 22 juillet 2020, l'Autorité Environnementale précise (page 6)¹⁰ : "Un liant hydraulique sera utilisé sur l'ensemble de la route pour réaliser la couche de forme. Une reprise du profil en long des pistes actuelles conduit à assurer une pente de 12% au maximum sur 80% du tracé."

Si ce type de revêtement est préférable à du bitume, car il utilise une partie des déblais de la route pour sa création, son impact sur l'environnement n'a pas été évalué. L'Ae (page 11) recommande "d'évaluer les impacts du recours à un liant hydraulique et les mesures prises pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser."

Dans son "Etude préliminaire à la réalisation du projet de route sylvo-pastorale le Chatelard-col de Voza" (pages 196 à 258 EI2), l'ONF joint en annexe une fiche technique sur le liant hydraulique (p. 254 à 258) dont voici un extrait :

Le traitement des sols avec un liant est une technique qui consiste à **incorporer, au sein du sol, un élément d'apport (chaux, ciment) avec éventuellement de l'eau et de les mélanger intimement *in situ***, jusqu'à l'obtention d'un matériau homogène présentant des propriétés nouvelles. Il s'agit d'un traitement qui utilise les affinités chimiques du sol et du liant

Pour la protection contre les intempéries, une couche d'émulsion cationique est appliquée. Cette couche est composée à 65 % de bitume. Par conséquent, pour le total du projet de route forestière, environ 39 tonnes de bitume seront nécessaires :

Toutes les zones en sols traités doivent recevoir rapidement une protection superficielle, au plus tard en fin de journée. Elle consiste en l'application mécanique à la rampe d'une émulsion cationique à 65 % de bitume à raison de 0,7 kg/m²

Incidence sur les cours d'eaux et zones humides

L'Ae "recommande au maître d'ouvrage de compléter l'étude d'impact, pour ce qui concerne les milieux naturels et les eaux, par les impacts des coupes et travaux rendus possibles par la création de la route et par les mesures prises pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser."

Elle poursuit en précisant qu'une source pourrait être perturbée : "La zone d'étude est parcourue par de nombreux petits cours d'eau intermittents dont le plus important est « le Nant Ferney », traversé à trois reprises par la route, et comprend également une source (non utilisée à des fins d'eau potable). L'émergence de la source située à proximité de l'emprise du projet, susceptible d'être perturbée, sera l'objet d'une mise en défens."

Par conséquent, l'Ae "recommande de préciser les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer l'absence de pollution des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable et de les soumettre à validation de l'ARS. Elle recommande également de préciser les dispositions prises pour la traversée des cours d'eau afin d'éviter la pollution des eaux et assurer leur continuité écologique".

Par ailleurs, l'Ae "recommande de présenter un inventaire exhaustif des zones humides qui s'appuie de façon explicite sur les critères législatifs de détermination de ces zones et de reprendre en conséquence l'évaluation des incidences du projet sur celles-ci, incluant leur fonctionnalité, ainsi que les mesures prises pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser."

¹⁰ http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/33811/199354/file/200722_route_forestiere_chatelard_voza_74_delibere_cle7a824c.pdf

Bilan carbone et incidence sur la qualité de l'air

L'Ae constate que *"les émissions de gaz à effet de serre liées aux engins de chantier pendant la phase travaux et aux engins et grumiers pendant l'exploitation forestière ne sont pas quantifiées."* La phase de travaux aura pourtant un impact carbone considérable et ne doit pas être soustraite du bilan carbone global de ce projet.

L'Ae précise que *"selon le dossier, les fonctions de capture des polluants atmosphériques seraient renforcées, sans que ce point soit étayé"*.

Elle demande donc d'approfondir et compléter l'étude d'impact et *"recommande de présenter, en les étayant et les documentant, les effets positifs et négatifs du projet, y compris de l'exploitation, par rapport au scénario de référence et d'en évaluer le point d'équilibre."*

L'interdiction aux véhicules à moteur

L'Ae *"relève que ces différents constats sont fondés sur le fait que la route est effectivement fermée à toute autre circulation motorisée que celle des ayants droit et celle liée à l'exploitation forestière. Elle revient sur ce point en 2.2.4."*

"Des mesures de limitation de la circulation motorisée sur la route piste sont prévues (barrières fermées à clé notamment). Les contrôles réglementaires du respect de ces limitations sont une mesure importante de maîtrise des différents types d'impact, en particulier en matière de dérangement de la faune."

Il est en pratique impossible de fermer une route forestière avec une barrière à clé. La piste du Saix Blanc à Vallorcine a été subventionnée, à l'époque à condition qu'elle soit fermée par une barrière. Or, au bout de quelques années, celle-ci a été enlevée.

En effet, dans la pratique, les grumiers peuvent venir de toute la région et à n'importe quelle heure. Comment faire pour leur ouvrir la barrière ? Les pompiers et les secours auront sans doute besoin un jour ou l'autre d'intervenir sur cette route. Même en ayant les clés, l'expérience montre que dans l'urgence, ils ne les retrouvent plus. D'autre part, l'ONF n'a pas les moyens d'assurer une surveillance efficace du respect de la réglementation, en particulier pendant les week-ends et le soir.

Rappel des caractéristiques projet

- Route forestière de près de 14 km, comprenant la création d'une route sur 6 km et la transformation de 8 km de pistes forestières en routes forestières.
- Revêtement à base de liant hydraulique sur 35 cm d'épaisseur et 4 m de largeur et 300 m en goudron.
- Pour permettre l'accès des grumiers dont le poids autorisé en France est de 48 tonnes pour 5 essieux et de 57 tonnes pour 6 essieux.
- Le Col de Voza culmine à plus de 1 650 m d'altitude.

ANNEXE

Chronologie des demandes d'information sur la RF du Chatelard au Col de Voza Effectuées par Jean-Claude Louis, de la LPO Haute-Savoie

- 13 septembre 2018 : Téléphone à la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc, puis à celle de la Vallée du Mont Blanc, puis à Julie Chaboud.

La CCPMB indique que c'est la CCVCMB qui porte le projet et qui peut répondre. J. Chaboud est absente (laissé un message sur son répondeur).
- 14 septembre 2018 : Rencontre de Julie Chaboud à la réunion avec l'ONF sur le Pic tridactyle, échange de n° de portable.
- Semaine du 17 au 21 septembre 2018 : Contact téléphonique avec J. Chaboud, elle n'était pas à la Communauté de Communes à l'époque, (c'était S. Bottolier), elle va se renseigner et voir si elle peut me transmettre des documents demandés (compte-rendu des réunions du Copil du schéma de desserte, plans et documents sur le projet lui-même). Elle doit me rappeler.
- 21 septembre 2018 : Rappel de J. Chaboud. Elle me dit qu'elle ne peut pas me transmettre les documents (elle n'était pas là à l'époque). Elle me dit que c'est l'ONF qui s'occupe du projet. Elle m'indique qu'une étude d'impact est en cours à la demande de la DREAL.
- 24 septembre 2018 : Appel à l'agence ONF d'Annecy qui me passe O. Cretin Maitenaz et qui m'indique que c'est Cathy Boldini qui s'occupe du dossier. Elle m'indique qu'elle n'était pas présente à l'époque, mais va se renseigner et me tenir au courant.
- 28 septembre 2018 : Rappel de C. Boldini, elle me redit qu'elle n'était pas là à l'époque et que je dois appeler son supérieur hiérarchique, C. Lebahy.
- 1 octobre 2018 : Appel de C. Lebahy, absent, laissé message sur son répondeur.
- 2 octobre 2018 : Rappel de C. Lebahy. Il m'indique qu'il s'agit de documents qui appartiennent à la CCVMB et qu'il faut s'adresser à eux.
- 2,3,4,5 et 8 octobre 2018 : Appel de J. Chaboud (répondeur, laissé un message).
- 8 octobre 2018 : Appel du secrétariat des services techniques de Passy pour consulter l'Aménagement forestier de Passy. Elle ne connaît pas, elle va se renseigner et doit me rappeler avant la fin de la semaine.
- 9 octobre 2018 : Nouvel appel à J. Chaboud et nouveau message sur son répondeur : je lui ai dit que l'ONF ne pouvait me donner les documents demandés car il prétend qu'ils appartiennent à la CCVCMB. Je lui demande aussi de programmer une réunion avec les personnes concernées ainsi que la LPO et la FRAPNA (aujourd'hui FNE Haute-Savoie).
- 9 octobre 2018 : envoi d'un mail à Anne Lassman-Trappier (FRAPNA) pour lui demander si elle est au courant de ce projet de route forestière.
- 15 octobre 2018 : tel au secrétariat des services techniques de Passy. La secrétaire n'a pas trouvé l'Aménagement, elle doit demander à M. Bouchard (ONF) mais il est en congés. Tel à la Mairie des Houches, puis envoi d'un mail à leur demande. Tel à la Mairie de Saint Gervais, la secrétaire ne sait pas où est l'Aménagement, elle a pris mon téléphone et doit me rappeler.

- 15 octobre 2018 : Le directeur d'Agence de l'ONF (Némoz-Rajod) affirme lors d'un débat qui suivait la projection du film « Le Temps des Forêts », que les forêts ne sont pas des espaces naturels. Il affirme suite à ma question sur le sujet, que l'ONF n'a rien à cacher et qu'il est étonné que je n'aie pas eu accès aux informations sur la route forestière. Il suffit que je le contacte pour qu'il me les communique, les seules informations que « l'ONF cache sont les données sur la faune pour ne pas qu'elle soit dérangée ».
- 17 octobre 2018 : Consultation des Aménagements forestiers de Passy, Les Houches et Saint Gervais à l'UT de Passy.
- 18 octobre 2018 : visite des pistes existantes entre le Mont Paccard- la Charme- le Col de la Forclaz-Montfort.
- 19 octobre 2018 : Visite des pistes existantes entre la Col de Voza et la Charme.
- 22 octobre 2018 : fin de rédaction du dossier, envoi à AD, JBD, JPM et OS.